

Conseils IRRIGATION Bulletin N°2_2019



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Pour les Bonnes Pratiques Agricoles Avec le concours de METEO France

Message du 04 avril 2019

À retenir

L'irrigation est autorisée à partir du vendredi 5 avril 2019. Quand l'irrigation sera autorisée, privilégier :

- les colzas
- les prairies temporaires, ray-grass

Sur blés, l'irrigation ne se justifie que pour valoriser l'azote dans des parcelles en carence d'azote.

Station météo de Charmeil :

	ETM		
Date	Blé		
28 mars	2.3		
29 mars	2.6		
30 mars	3.2		
31 mars	3.2		
01 avril	2.7		
02 avril	2.4		
ETM/jour	2.7		

mm/jour pour des blés entre le stade épi 1cm et 1 nœud

Station de Montbeugny:

	ETM	
Date	Blé	
28 mars	2.7	
29 mars	2.4	
30 mars	3.5	
31 mars	3.1	
01 avril	2.6	
02 avril	2.7	
ETM/jour	2.8	

mm/jour pour des blés entre le stade épi 1cm et 1 nœud

Blé tendre

Trois jeux de sondes tensiométriques sont aujourd'hui installés sur le département et deux jeux sont en cours d'implantation. Ces jeux de sondes permettent de suivre l'évolution de l'état hydrique des sols sur blé et sur plusieurs types de sols différents. L'objectif est de pouvoir suivre le déclenchement de l'irrigation.

Rappel des seuils de déclenchement :

Les seuils de déclenchement du tour d'eau à partir du stade 3 nœuds** et avant le stade dernière feuille étalée sont les suivants, en fonction des durées des tours d'eau :

	Tour d'eau de moins de 8 jours		Tour d'eau de plus de 8 jours	
Type de sol	Tensions à 30 cm	Tensions à 60 cm	Tensions à 30 cm	Tensions à 60 cm
Sols superficiels et sableux	> 110 cb	/	> 90 cb	/
Sols moyens (enracinement 60 cm)	> 90 cb	60 cb	> 90 cb	40 cb
Sols profonds (enracinement > 60 cm)	> 90 cb	80 cb	> 90 cb	60 cb

^{** 2} nœuds sur les sols superficiels et sableux

Au 03 avril voici les valeurs mesurées à 30 et à 60 cm sur les trois jeux de sondes implantés :

Type de sol	Tensions à 30 cm	Tensions à 60 cm	
Sableux	22 cb	12 cb	
Sablo-limoneux	17 cb	9 cb	
Argilo-calcaire	57 cb	40 cb	

Les valeurs mesurées par les sondes sont exprimées en centibar et rendent compte de la difficulté pour la culture de prélever l'eau dans le sol. Plus les tensions sont élevées plus le sol s'assèche et plus les racines ont de difficulté pour extraire l'eau du sol.

Sur 2 parcelles (sol sableux et sablo-limoneux), les réserves en eau sont encore très bien pourvues à 30 comme à 60 cm. Les prélèvements se font encore sur l'horizon superficiel où l'eau était encore disponible. L'enracinement devrait progresser et les prélèvements se faire plus en profondeur.

Sur la parcelle Argilo-calcaire, la réserve en eau est entamée. Le blé est implanté après un tournesol, la réserve en eau a donc en partie été impactée par la culture précédente avec les prélèvements estivaux. Pour le moment la réserve reste suffisante et aucune irrigation n'est encore à prévoir.

Déclenchement de l'irrigation :

Les céréales à paille sont actuellement entre les stades épi 1 cm et 1 nœud. Un manque d'eau avant le stade 3 nœuds (2 nœuds en sols superficiels et sableux) n'est pas préjudiciable. Le déclenchement de l'irrigation n'est donc pas nécessaire pour le moment.

Cependant, certaines parcelles pourront présenter rapidement un stress azoté préjudiciable au rendement. Ces parcelles répondent à un contexte précis : sols superficiels, précédent ayant laissé peu de reliquats (maïs irrigué, tournesol) et sur lesquelles le 1^{er} apport d'azote n'a pas été effectué ou a été mal valorisé. Sur ces parcelles, une irrigation pourra alors se justifier pour permettre l'assimilation de l'azote, il faut compter environ 15 à 20 mm.

Colza

Les colzas sont ou vont atteindre prochainement le stade début floraison et à ce stade de la culture, le manque d'eau peut avoir des conséquences graves sur le rendement. Un apport d'eau pourrait être envisageable, en fonction des précipitations, sur les sols superficiels à faible réserve utile afin de préserver le potentiel.

▲ Ray-grass, prairie temporaire

Sur des sols superficiels, un déficit hydrique peut réduire la production de biomasse. Si ces prairies sont irrigables, un premier tour d'eau peut être envisagé.

<u>Réglementation</u>:

Autorisation d'irriguer à partir du vendredi 5 avril 2019.

Contrats d'électricité :

En règle générale, les contrats d'électricité pour l'irrigation débutent au 1^{er} avril. Avant de lancer l'irrigation, pensez à vérifier les modalités de votre contrat.